

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

2

FINANCES - BUDGET : II.1 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Principal.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur, est présenté sous la même forme que le budget. Il répond à un double objectif : rapprocher les prévisions de recettes et de dépenses avec les réalisations effectives de l'année et présenter les résultats comptables de l'exercice. En outre, il permet de mesurer les évolutions enregistrées des postes de produits et de charges par rapport à l'exercice qui précède.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées et les soumet, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui les arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le VII de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-330 du 26 mars 2020 permet, par dérogation au premier alinéa de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, de voter l'arrêté des comptes 2019 au plus tard le 31 juillet 2020.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Principal.

Le compte administratif des Budgets Annexes fera l'objet de 5 autres délibérations distinctes.

I. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL :

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2019	Résultat de l'exercice 2018 repris au BS 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	64 455 391,03	62 091 585,38	2 363 805,65	-16 953 407,98	-14 589 602,33
Fonctionnement	162 514 988,68	145 469 543,48	17 045 445,20	1 588 731,54	18 634 176,74
Total	226 970 379,71	207 561 128,86	19 409 250,85	-15 364 676,44	4 044 574,41

Pour 2019, le compte administratif du budget principal s'élève, toutes sections confondues :

- en recettes :	226 970 379,71 €
- en dépenses :	207 561 128,86 €

A. Section de fonctionnement

1. **Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 162 481 669,29 €**, soit, hors reprise des résultats, un excellent taux de réalisation de **99,1 %**. Cela traduit la pertinence des inscriptions budgétaires et l'investissement des services à valoriser les recettes de notre collectivité.

En comparaison avec l'exercice 2018, les recettes réelles de fonctionnement sont stables (+ 52 K€) malgré la baisse des produits de cessions exceptionnellement élevés en 2018 (- 2,2 M€), compensée par le dynamisme des bases d'imposition des impôts locaux, de la taxe de séjour et du produit des services (+ 2,5 M€).

Le transfert des droits de stationnement entre le chapitre 73 et le chapitre 70 a été réalisé sur 2019, conformément à la réglementation comptable.

Le tableau ci-dessous décrit, par chapitre, les prévisions et les réalisations des recettes de fonctionnement et fait apparaître en montant et en pourcentage la variation entre 2018 et 2019 :

I / F	Réel / Ordre	Chap	Libellé chapitre	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	Taux conso. 2019	Evol. 2018/2019 - Montant	Evol. 2018/2019 - %
☒ F	☒ Réel	☒ 002	☒ RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	1 588 731,54	0,00	0,00%	0,00	0,00%
		☒ 013	☒ ATTENUATION DE CHARGES	444 848,73	415 000,00	239 055,80	57,60%	-205 792,93	-46,26%
		☒ 70	☒ PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	3 857 045,80	6 571 780,00	6 363 201,58	96,83%	2 506 155,78	64,98%
		☒ 73	☒ IMPOTS ET TAXES	114 195 915,85	112 385 742,00	114 218 971,46	101,63%	23 055,61	0,02%
		☒ 74	☒ DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	36 411 678,49	37 869 412,00	36 528 479,23	96,46%	116 800,74	0,32%
		☒ 75	☒ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 657 627,41	3 585 358,00	3 478 291,42	97,01%	-179 335,99	-4,90%
		☒ 76	☒ PRODUITS FINANCIERS	1 340,21	0,00	1 972,77	0,00%	632,56	47,20%
		☒ 77	☒ PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 861 569,58	1 556 723,86	1 651 697,03	106,10%	-2 209 872,55	-57,23%
			Total Réel	162 430 026,07	163 972 747,40	162 481 669,29	99,09%	51 643,22	0,03%
	☒ Ordre	☒ 042	☒ OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	132 289,81	33 319,39	33 319,39	100,00%	-98 970,42	-74,81%
			Total Ordre	132 289,81	33 319,39	33 319,39	100,00%	-98 970,42	-74,81%
Total F				162 562 315,88	164 006 066,79	162 514 988,68	99,09%	-47 327,20	-0,03%

Les évolutions sont les suivantes :

- **Chapitre 013 - Atténuations de charges** : Ce poste, d'un montant de **239 055,80 €**, est constitué des remboursements liés aux dépenses de personnel. Cela concerne principalement les remboursements de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités, des trop perçus ou encore les indemnités journalières de la Sécurité Sociale.

- **Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses** : Ces recettes atteignent **6 363 201,58 €** en 2019 soit une progression entre 2018 et 2019 de 2,5 M€.

Cette évolution est néanmoins à nuancer en raison des droits de stationnement comptabilisés jusqu'en 2018 sur le chapitre 73. Il en est de même pour les recettes en lien avec les étalages et les terrasses pour un montant global de près de 2 M€.

En finalité, la hausse constatée est due majoritairement au Forfait de Post-Stationnement (FPS), mis en œuvre en cours d'année en 2018, et qui atteint en année pleine pour 2019 1 166 K€ (+ 362 K€). Il convient également de souligner le poste afférent à la location du mobilier urbain pour Clear Channel France qui représente 277 K€ en 2019 (+ 155 K€ par rapport à 2018).

Les autres postes restent globalement stables. Il peut être cité les concessions dans les cimetières (463 K€) ou encore l'ensemble des redevances (occupation du domaine public, fourrières...) pour un total de 1 535 K€.

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes** : D'un montant de **114 218 971,46 €**, ce poste représente plus de 70 % des recettes réelles de fonctionnement. Stable entre 2018 et 2019 (+ 0,02 %), il est constaté une progression de 1,8 % en neutralisant le transfert des droits de stationnement vers le chapitre 70.

Cette évolution est ainsi détaillée :

- Avec une augmentation de 1,3 M€, le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation s'établit à 65 356 374,00 € en 2019. Le dynamisme affiché est uniquement lié à la hausse des bases et à l'évolution physique du nombre de logements puisque les taux restent inchangés ;
- Les attributions de compensation, concours en provenance du Grand Avignon, s'élèvent à 37 487 486,00 € soit une baisse de 375 K€ par rapport à 2018 qui fait suite à la prise en compte du montant des transferts de charge sur GEMAPI.
- Le versement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, comptabilisé à 1 417 133,00 € en 2019 se dynamise après les baisses successives constatées depuis 2016 (1 453 061,00 € en 2016, 1 405 028,00 € en 2017 et 1 392 033,00 € en 2018).
Ce dispositif de péréquation horizontale mis en œuvre à partir de 2012, visait à redistribuer initialement 2% du produit fiscal du bloc communal. La légère variation en 2019 s'explique par la transformation progressive jusqu'en 2023 des Syndicats d'Agglomération Nouvelle (SAN) en Communautés d'Agglomération. Cela impacte la catégorie des Communautés d'agglomération et profite par ricochet à la Ville d'Avignon.
- La Taxe sur la consommation finale d'électricité se stabilise et représente 2 088 568,48 € pour 2019 (2 065 862,94 € en 2018) ;

- Dans la lignée de 2018, les droits de mutations progressent pour la 2^{ème} année consécutive et atteignent 4 181 319,85 € (3 909 121,94 € en 2018, 3 424 687,34 € en 2017). Cette recette reste très dynamique ces dernières années au niveau local et national.
- Enfin la taxe, de séjour se montent pour la 1^{ère} fois à plus de 2 M€ (2 046 372,04 € en 2019) et affiche une forte progression par rapport à 2018 (+ 31,3 %, + 488 K€). L'attrait touristique pour la Ville d'Avignon mais également la collaboration active avec Airbnb et les autres plateformes de réservation justifie ces bons résultats.

- **Chapitre 74 – Dotations et participations** : 2^{ème} poste le plus important, il représente 22,5 % des recettes réelles de fonctionnement et atteint **36 528 479,23 €** en 2019 contre 36 411 678,49 € en 2018 soit une hausse de 117 K€.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF - Dotation Forfaitaire) continue sa diminution et passe à 14 885 718,00€ en 2019 (15 057 374,00€ en 2018) correspondant à l'application d'un écrêtement calculé en fonction du potentiel fiscal par habitant.

Dans le même temps, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU ; 10 785 830,00 €, + 552 K€), la Dotation nationale de péréquation (1 386 322 €, + 106 K€) et les autres compensations (droits de mutation, exonération des taxes foncières et d'habitation (5 309 125,00 €, + 291 K€) évoluent favorablement.

De son côté la dotation générale de décentralisation est stable à 1 386 164,00 €.

De plus, il est à souligner les différentes participations pour un montant de 1 606 827,53 € dont 719 K€ par la CAF du Vaucluse notamment dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, 137 K€ au titre des emplois d'avenir ou encore 303 K€ par la Préfecture du Vaucluse (lancement de la Cité Éducative, horaire d'ouverture de la médiathèque, un été à Avignon notamment).

Enfin, la Dotation Politique de la Ville (DPV) présente un montant de 483 279,95 € afin d'assurer le financement de projets d'équipement dans les quartiers prioritaires. Un décalage de versement des financeurs sur 2020 explique le relatif faible montant en 2019. Il est toutefois à noter l'encaissement de 635 K€ au titre des travaux de réhabilitation du Stade Nautique (enregistrés sur le budget annexe Activités aquatiques).

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : Avec **3 478 291,42 €**, ce chapitre diminue en 2018 de -179 K€.

Majoritairement composés des redevances versées dans le cadre des Délégations de Service Public notamment Tourisme et parcs de stationnement, elles sont en léger recul et atteignent 2 921 904,55 € en 2019 contre 3 070 801,00 € en 2018.

En contrepartie, les revenus des immeubles y compris des produits divers de gestion courante (loyers ou participations forfaitaires des associations) représentent un total de 548 047,95 € (+ 36 K€)

Enfin, il n'a pas été constaté d'excédent reporté du budget annexe de la gestion des Locations Commerciales pour l'exercice 2018 soit, par rapport à 2018, une baisse sur ce chapitre de 69 K€.

- **Chapitre 77 - Produits exceptionnels** : Ce chapitre, qui constate principalement les produits de diverses cessions d'immobilisations réalisés en 2019 (Legs AZEMAR, Zac courtine avec CITADIS notamment), atteint 1 651 697,03 € soit une baisse de 2,2 M€ par rapport à 2018. La différence provient essentiellement de la vente de la Prison Saint-Anne comptabilisée pour un montant de 2 650 000 € en 2018.

Les autres recettes exceptionnelles de régularisations ou encore les remboursements des assurances à la suite des sinistres déclarés complètent ce chapitre.

2. **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 134 401 202,56 €.** Avec près de 98 %, le taux de consommation des crédits traduit la pertinence des inscriptions budgétaires votées lors de l'exercice 2019.

Malgré la hausse constatée (+ 2,2 M€, + 1,68 %), les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées et d'un niveau bien inférieur à l'exercice 2014 qui affichait 138,4 M€.

Les efforts de gestion permettent également de respecter le cadre de la contractualisation avec l'Etat sur le Budget Principal (seuil d'évolution à respecter de 2,7 % entre 2017 et 2019) puisque l'augmentation sur cette même période atteint seulement 2,5 %. La Ville subit pourtant, comme toute collectivité, la hausse contrainte des dépenses d'énergie et de carburant ou mécaniques pour les dépenses de personnel par exemple.

Pour autant, cela ne l'a pas empêché de poursuivre son action auprès du milieu associatif ou encore de renforcer sa politique de revitalisation du centre-ville à la suite du mouvement social des gilets jaunes.

Le tableau ci-dessous décrit, par chapitre, les prévisions et les réalisations des charges de fonctionnement et fait apparaître en montant et en pourcentage la variation entre 2018 et 2019 :

I / F	Réel / Ordre	Chap	Libellé chapitre	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	Taux conso. 2019	Evol. 2018/2019 - Montant	Evol. 2018/2019 - %
F	Réel	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 194 803,60	25 006 006,00	23 799 247,57	95,17%	604 443,97	2,61%
		012	CHARGES DE PERSONNEL	79 236 595,22	79 570 136,00	79 383 045,45	99,76%	146 450,23	0,18%
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	363 300,42	572 435,00	434 782,02	75,95%	71 481,60	19,68%
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 007 540,18	27 594 291,00	26 934 399,95	97,61%	1 926 859,77	7,71%
		66	CHARGES FINANCIERES	3 986 255,30	4 427 500,00	3 655 249,67	82,56%	-331 005,63	-8,30%
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	386 186,02	362 400,00	194 477,90	53,66%	-191 708,12	-49,64%
		Total Réel				132 174 680,74	137 532 768,00	134 401 202,56	97,72%
F	Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	15 029 122,54	0,00	0,00%	0,00	0,00%
		042	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 047 359,60	11 444 176,25	11 068 340,92	96,72%	-2 979 018,68	-21,21%
Total Ordre				14 047 359,60	26 473 298,79	11 068 340,92	41,81%	-2 979 018,68	-21,21%
Total F				146 222 040,34	164 006 066,79	145 469 543,48	88,70%	-752 496,86	-0,51%

Les évolutions les plus significatives sont les suivantes :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : Ce chapitre représente **23 799 247,57 €** en 2019 contre 23 194 803,60 € en 2018 soit une augmentation de 604 K€ (+ 2,6 %)

Dans le détail, les évolutions les plus marquantes sont les suivantes :

- Le poste regroupant les dépenses d'énergie, de l'eau et assainissement ou du carburant reste un des plus élevés avec 5 816 980,60 € et son évolution explique à elle seule la moitié de l'augmentation sur ce chapitre (+ 263 K€, + 4,7 %). Malgré le suivi des consommations ou encore les différents investissements menés ces dernières années pour en réduire le coût, la hausse des tarifs maintient un niveau élevé de dépenses.
- Les différentes fournitures (administratives, d'entretien, petits équipements, de voirie...) continuent leur baisse pour atteindre 1 982 964,28 € en 2019 contre 2 238 713,24 € en 2018 (- 256 K€ ; -11,4 % ; - 68 K€ entre 2017 et 2018). Le déploiement de la dématérialisation dans les services de la Ville n'y est pas étranger et démontre les efforts engagés pour maîtriser au mieux ce type de dépenses ;
- Les contrats et achats de prestations de services s'élèvent à 5 752 380,15 en 2019 contre 5 110 691,22 soit une progression de 642 K€. Ils intègrent particulièrement les dépenses de la Propreté Urbaine pour 1,4 M€ (nettoyage du centre-ville, des sanitaires publics, des graffitis, traitement des déchets...), 1,3 M€ dans le cadre du Partenariat Public-Privé avec l'Agence Lumières Grand Avignon, la gestion de la halte nautique (317 K€), les prestations pour le parcours lumière « Festival Hélios » (340 K€) ou encore les frais pour la gestion du FPS ou l'organisation d'un été à Avignon. Il est également à noter les achats de prestations dans le cadre de l'opération « Revitalisation et animation des commerces » lancée par l'Etat pour un total de plus de 600 K€ et prévoyant le renforcement des animations notamment pour la Grande braderie, les 120 ans des Halles d'Avignon, la Semaine Italienne ou encore les festivités de Noël ;
- Dans le même temps, les dépenses d'entretien et de maintenance sont stables à 2 665 484,17 €. Ce sont notamment les charges liées aux espaces verts et les différentes maintenances (bâtiments, éclairage, logiciels) qui constituent ce poste ;
- Avec 880 455,60 €, les frais de nettoyage évoluent à la baisse par rapport à 2018 (- 95 K€) suite à une optimisation des plannings et des passages en 2019.
- Les locations mobilières et immobilières se montent quant à elles à 894 928,30 € (794 802,35 € en 2018, + 100 K€) ;

- Les frais de télécommunication atteignent 517 636,99 € sur 2019 avec une progression due au déploiement des téléphones portables auprès des agents municipaux (+ 65 K€) ;
- Enfin les taxes foncières restent toujours un poste très important avec 941 926,60 € en 2019 (+ 6,6 %, + 59 K€) ;

- **Chapitre 012 - Charges de personnel** : Ce poste progresse en 2019 de 146 K€ pour atteindre **79 79 383 045,45 €** (+ 0,2 %, 79 236 595,22 € en 2018).

Il représente 59 % des dépenses réelles de fonctionnement et constitue ainsi le 1^{er} poste de charge pour la Ville.

Classiquement ce chapitre intègre les évolutions mécaniques et réglementaires liées au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) et au Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) mais certains événements sont venus également impacter les charges du personnel en 2019. Il peut être cité :

- La mise en œuvre du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions et Expertises (RIFSEEP) à compter de septembre 2019 ;
- L'ouverture du poste de police de St Chamand avec des effectifs nouveaux en 2019 ainsi que le recrutement d'agents de la Police Municipale mais également de gardiens pour la sécurisation de la Plaine des Sports ;
- La forte mobilisation des services de la Ville pendant le mouvement des Gilets jaunes ainsi que le renforcement de l'accompagnement des avignonnais dans le cadre du nouveau plan de circulation, ont entraîné la réalisation d'heures supplémentaires ;
- L'extension des horaires des bibliothèques nécessitant le recours à des vacataires ;
- Le très fort succès rencontré par les structures communales d'accueil d'enfants (avec des hausses de fréquentation importantes) engendrant des coûts de personnel supplémentaires ;

L'affectation des dépenses de personnel des 4 piscines municipales vers le Budget Activités aquatiques (2.35 M€) s'est opérée en 2019.

A périmètre constant, le montant consolidé des dépenses de personnel (Budget principal et budget annexe Activités aquatiques) s'élève à 81 728 681,41 € pour l'année 2019.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** : Ce chapitre, d'un montant de **26 934 399,95 €** en 2019 en fait le 2^{ème} poste le plus important après les charges de personnel avec 20 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Contrairement aux exercices précédents, une augmentation est constatée (+ 1,9 M€, + 7,7 %) mais cette hausse ne correspond qu'à la subvention d'équilibre en fonctionnement versée par le Budget Principal au Budget Annexe des Activités Aquatiques pour son activité « Piscines » (1^{ère} fois en 2019).

Avec cette dépense neutralisée pour un montant de 1 994 119 €, ce chapitre se stabilise (- 67 K€, - 0,3 %).

Le montant des subventions aux associations constitue la principale dépense de ce chapitre ; il s'élève à 8 452 975,77 € en 2019. Avec une augmentation de 3% par rapport à 2018 (+ 245 K€), la Ville continue d'encourager et poursuit son accompagnement des associations présentant un intérêt local tout en reconnaissant le rôle majeur qu'elles occupent et leur importante contribution à l'intérêt général. Les associations culturelles, en lien avec la Politique de la Ville ou encore sportives en sont les principales bénéficiaires.

Dans le cadre des efforts de gestion et de mutualisation avec la Ville, la participation au CCAS a été réduite de 80 K€ en 2019 (7 452 000,00 €).

De la même manière, la subvention à l'EPCC École Supérieure d'Art d'Avignon est réduite à un montant de 1 498 912,00 € (- 50 K€ par rapport à 2018).

Pour le SDIS, elle atteint 4 194 566,00 € soit une réduction de la participation de 230 K€ en 3 ans. Cela fait suite, après négociation portée par la Ville, à la mise en place en 2017, par le SDIS, de critères de calcul des contributions par strate de population, calcul plus favorable à la Ville mais qui reste très supérieur à la moyenne des communes du Vaucluse.

Enfin, comme chaque année, le budget principal verse au budget de la Restauration Scolaire une subvention d'équilibre en fonctionnement. Elle est d'un montant de 950 000 € en 2019 (Pour mémoire, en 2013, la subvention versée par la Ville au délégataire de service public s'élevait à 2,12 M€).

Il en est de même pour la subvention au budget annexe des Locations Commerciales pour un montant de 75 000 € et qui fait suite à la reprise en régie de la gestion des Halles en 2019.

Conformément à l'alinéa de l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette subvention se justifie par les contraintes particulières de fonctionnement imposées par la Ville, notamment par la limitation des jours et heures d'ouverture de l'équipement.

- Chapitre 66 - Charges financières, chapitre 67 – Charges exceptionnelles et chapitre 042 – Opérations d'ordre :

En raison notamment d'une gestion active et sécurisée de la dette, **les charges financières** poursuivent leur baisse. Elles s'élèvent à **3 655 249,67 €** en 2019 en diminution de 331 K€ par rapport à 2018. Depuis 2014, elles se sont réduites de moitié (- 3,7 M€), représentant en cumul une baisse de 13,4 M€.

Dans le cadre du contentieux engagé avec la Deutsche Bank depuis 2016, les intérêts relatifs à l'emprunt à risque avec cette banque n'ont pas été mandatés mais font l'objet d'une provision (chapitre 042) pour 555 215,97 €. Cela représente une provision totale de 2 333 017,94 € au 31/12/2019.

De son côté, **les charges exceptionnelles** représentent **194 477,90 €** en 2019 soit une évolution à la baisse de 192 K€ par rapport à 2018.

Enfin, avec les dotations aux amortissements pour un montant de 10 101 648,48 €, **les dépenses d'ordre affichent un total de 11 068 340,92 €.**

La section de fonctionnement 2019 affiche ainsi un **excédent de gestion de 17 045 445,20 €.**

Après la reprise du résultat antérieur de 2018 de 1 588 731,54 €, le **résultat cumulé de fonctionnement, fin 2019, présente un excédent de 18 634 176,74 €.**

B. Section d'investissement :

1. **Les recettes réelles de l'exercice s'élèvent à 53 367 338,08 €.** Elles sont détaillées ci-après :

I / F	Réel / Ordre	Chap	Libellé chapitre	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	Taux conso. 2019	Evol. 2018/2019 - Montant	Evol. 2018/2019 - %
I	Réel	024	PRODUITS DES CESSIONS	0,00	4 525 180,14	0,00	0,00%	0,00	0,00%
		10	STOCKS	25 523 303,50	22 058 201,50	21 335 714,89	96,72%	-4 187 588,61	-16,41%
		13	ATTENUATION DE CHARGES	5 216 671,76	9 050 773,80	3 851 770,73	42,56%	-1 364 901,03	-26,16%
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 007 044,58	47 365 461,16	28 002 860,00	59,12%	18 995 815,42	210,90%
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	160 422,33	1 584 600,00	76 772,21	4,84%	-83 650,12	-52,14%
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	53 580,48	51 404,89	74 222,29	144,39%	20 641,81	38,52%
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	85 026,83	44 271,00	25 997,96	58,72%	-59 028,87	-69,42%
		4582	OPERATIONS SOUS MANDAT RECETTES	0,00	594 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
			Total Réel	40 046 049,48	85 273 892,49	53 367 338,08	62,58%	13 321 288,60	33,26%
		040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	14 047 359,60	11 444 176,25	11 068 340,92	96,72%	-2 979 018,68	-21,21%
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	915 000,00	19 712,03	2,15%	19 712,03	0,00%
			Total Ordre	14 047 359,60	27 388 298,79	11 088 052,95	40,48%	-2 959 306,65	-21,07%
Total I				54 093 409,08	112 662 191,28	64 455 391,03	57,21%	10 361 981,95	19,16%

- **Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** : Ce chapitre d'un montant de 21 335 714,89 € intègre les excédents de fonctionnement capitalisés pour 16 958 201,50 € et la taxe d'aménagement pour 451 128,39 €.

En ce qui concerne le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), et alors que l'exercice 2018 s'est vu comptabiliser un double versement relatif aux exercices 2017 et 2018 pour un total de 8 056 254,00 €, 2019 constate uniquement le FCTVA 2019 pour 3,9 M€. En lien direct avec les forts investissements réalisés par la Ville, ce montant est stable par rapport à 2018 (3,9 M€ également).

- **Chapitre 13 - Subventions d'investissement** : **3 851 770,73 €.**

Ce chapitre fait toujours apparaître les amendes de polices qui représentent 2 305 354,00 € en 2019. Cependant avec la mise en œuvre du FPS en 2018, les recettes liées à ce dispositif se réduisent (- 400 K€ par rapport à 2018) puisque le produit se limite dorénavant aux amendes pour stationnement gênant et très gênant. Pour mémoire, il existe un décalage de deux ans entre la date de la perception par l'Etat et son reversement aux collectivités.

Ce poste enregistre également l'ensemble des subventions d'investissement. Concernant l'Etat (916 K€), il est ainsi constaté la recette relative au solde du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) pour 660 K€, 103 K€ pour l'OPAH-RU dans le cadre du suivi d'animations 2018, 40 K€ pour les travaux réalisés sur les jardins du Palais des Papes ou encore 51 K€ pour les rénovations du Centre Social de la Rocade et du gymnase Philippe de Girard.

Provenant de la CAF du Vaucluse, les subventions atteignent 182 K€ pour la réhabilitation du Centre Social de la Croix des Oiseaux.

Enfin, en 2019, la région participe à hauteur de 187 K€ (OPAHRU et restauration des façades du Palais du Roure) et le Grand Avignon subventionne à hauteur de 160 K€ l'opération « Chemin des canaux ».

Un important décalage de versement des financeurs sur 2020 explique le montant en repli des subventions encaissées sur 2019.

- Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 28 002 860,00 €

En 2019, la Ville a emprunté à hauteur de 28 M€.

Les Dépôts et cautionnement reçus pour 2 860 € reflètent notamment les dépôts de garantie dans le cadre de la gestion du patrimoine.

- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 76 772,21 € dont 70 K€ pour la participation du bailleur social Mistral Habitat aux frais d'enfouissement des conteneurs enterrés dans les résidences Crois des Oiseaux, Monclar et 9 Peyres.

- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 74 222,29 € pour le remboursement des avances forfaitaires relatives aux marchés passés par la collectivité.

- Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : 25 997,96 € consécutifs majoritairement aux remboursements des prêts alloués au personnel de la Ville.

Avec **les recettes d'ordre** d'un montant de **11 088 052,95 €** dont les dotations aux amortissements 10 101 648,48 € et 555 215,97 € au titre de la provision pour litige avec la Deutsche Bank, les recettes d'investissement de l'exercice sont d'un montant total de **64 455 391,03 €**.

2. Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice représentent 62 038 553,96 €.

Si l'année 2018 était exceptionnelle avec 35,6 M€ de dépenses d'investissement (dont 3,3 M€ le Stade Nautique), l'année 2019 atteint des niveaux inédits pour la commune. 52,7 M€ ont ainsi été investis dont 10,1 M€ pour le Stade Nautique.

Afin d'assurer un pilotage efficace et transparent des investissements, un Plan Pluriannuel d'Investissement a été mis en place en 2016 (PPI dont la gestion en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) constitue la retranscription budgétaire).

Il a été réactualisé par délibération n°4 du 26/06/2019 pour un montant total de 161,4 M€ sur la période 2016 – 2020.

Les dépenses réelles d'investissement sont ventilées comme suit :

I / F	Réel / Ordre	Chap	Libellé chapitre	CA 2018	Budget 2019	CA 2019	Taux conso. 2019	Evol. 2018/2019 - Montant	Evol. 2018/2019 - %
I	Réel	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	16 953 407,98	0,00	0,00%	0,00	0,00%
		10	STOCKS		5 187,00	5 186,59	99,99%	5 186,59	0,00%
		13	ATTENUATION DE CHARGES				0,00%	0,00	0,00%
		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 638 365,84	20 654 923,00	19 448 257,56	94,16%	809 891,72	4,35%
		20	DEPENSES IMPREVUES	1 497 623,73	3 051 621,79	1 039 898,21	34,08%	-457 725,52	-30,56%
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 376 902,66	9 885 541,19	6 704 440,99	67,82%	1 327 538,33	24,69%
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 397 516,62	28 366 897,48	13 313 898,86	46,93%	-2 083 617,76	-13,53%
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	9 252 489,62	31 574 613,45	21 355 581,79	67,64%	12 103 092,17	130,81%
		26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTAC. A DES	743 540,00	583 409,00	139 530,00	23,92%	-604 010,00	-81,23%
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	29 552,00	44 271,00	24 869,56	56,18%	-4 682,44	-15,84%
		4581	OPERATIONS SOUS MANDAT DEPENSES	23 624,50	594 000,00	6 890,40	1,16%	-16 734,10	-70,83%
	Total Réel			50 959 614,97	111 713 871,89	62 038 553,96	55,53%	11 078 938,99	21,74%
	Ordre	040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	132 289,81	33 319,39	33 319,39	100,00%	-98 970,42	-74,81%
		041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	915 000,00	19 712,03	2,15%	19 712,03	0,00%
	Total Ordre			132 289,81	948 319,39	53 031,42	5,59%	-79 258,39	-59,91%
Total I				51 091 904,78	112 662 191,28	62 091 585,38	55,11%	10 999 680,60	21,53%

- **Dépenses d'équipement** : D'un montant de **42 413 819,85 €**, elles sont composées des immobilisations incorporelles, corporelles, en-cours et des subventions d'équipement versées (chapitres 20, 204, 21 et 23) et représentent près de 62 % des dépenses réelles d'investissement.

Avec le chapitre 26 (139 530,00 €) qui intègre le rachat par la Ville d'Avignon des parts de la SEM Avignon Tourisme pour la transformation en Société Publique Locale, le montant total des dépenses est porté à **42,6 M€**.

Les crédits positionnés en AP-CP sont réalisés à hauteur de 38 064 261,27 €. Il peut être cité :

- L'action « Pour notre avenir, donner la priorité à nos enfants » (8 346 414,71 M€) avec les projets de rénovation des écoles pour 5,4 M€ (Ecole maternelle Louis Gros, Groupes Scolaires Trillade, Olivade et Henri Fabre), les travaux réguliers d'entretien des écoles pour 978 K€, et de sécurisation des abords (274 K€) ou encore le plan numérique des écoles (1,5 M€) ;
- L'action « Plus propre la ville » (608 315,37 €) avec l'enfouissement des containers pour 262 K€, la mise en place de sanitaires publics et toilettes sèches (98 K€) ou encore le renouvellement des corbeilles et abris conteneurs (194 K€) ;
- L'action « Plus belle la Ville » (2 496 951,20 €) avec les programmes d'aménagements urbains et des espaces publics pour 381 K€ (dévoisement réseaux fibre optique, vidéo pour le tramway et le remplacement d'un groupe froid...), de restauration de notre patrimoine historique pour 1,9 M€ (la tour des anges et les jardins verger Urbain V et Benoit XII du Palais des Papes, le remplacement du système de sécurité incendie au centre des congrès ...) ;

- L'action « Plus apaisée la Ville » (2 697 370,54 €) avec le plan pluriannuel de développement des pistes et des voies cyclables pour 411 K€ (aménagement cyclables, chemin des canaux et autres aménagements doux...), l'aménagement de voiries pour 1,8 M€ (mon quartier autrement, réfection chemin Saint Henry moure solidarité, amélioration et opérations nouvelles sur les réseaux feux, remparts, renouvellement du mobilier urbain...) ou encore le plan intra-muros pour redécouvrir la zone de partage pour 485 K€ ;
- L'action « Plus verte la Ville » (3 077 727,70 €) avec l'aménagement et l'entretien des parcs publics (plaine des sports, aires de jeux dans les quartiers, aménagement des parcs et jardins publics de proximité, abattage des arbres touchés par le chancre et replantation, amélioration du patrimoine arboré hors chancre...) ;
- L'action « Projets de rénovation/modernisation de nos équipements sportifs » (5 291 276,39 €) dont 4,7 M€ pour les équipements structurants (Gymnase Génicoud, Gymnase Barbière, ou la pelouse synthétique du stade Manen, réfection de la toiture du gymnase Gérard Philippe ...), les équipements médians d'un montant de 462 K€ (la reprise des menuiseries du complexe Saint-Jean, le renouvellement et rénovation des chauffages ou les divers travaux sur les équipements sportifs...) et les équipements de proximité pour 163 K€ avec la création du City stade ;
- L'action « Projets de rénovation/modernisation de nos équipements socio-éducatifs de proximité et culturels » (1 708 325,62 €) avec la réhabilitation du bâtiment CAF Croix des Oiseaux (1,6 M) ou encore la rénovation et l'équipement des salles de proximité pour 95 466,90 € (Toiture de l'école de musique de Montfavet, réhabilitation du CS Rocade) ;
- L'action « Projets de rénovation/modernisation/création - Equipements municipaux » pour améliorer le service rendu aux Avignonnais (4 350 975,18 €). Cela concerne particulièrement l'acquisition de véhicules (544 K€), les infrastructures de communication (454 K€), la mise en place du portail usagers (336 K€), l'acquisition des téléphones mobiles (351 K€), le coût des licences pour les applications bureautiques (177 K€), le renouvellement des PC, portables et autres tablettes (162 K€ €), la mise aux normes de l'accessibilité handicapés (148 K€), ou encore les différents travaux d'entretien des bâtiments municipaux (556 K €) ou sur le chauffage (186 K€) ;
- L'action « Une ambition pour notre centre-ville » (8,1 M€) notamment pour 4,9 M€ avec les projets d'aménagement confiés à la société CITADIS et l'opération « Carnot – Carreterie » menée par la société TECELYS pour 3,2 M€.

- L'action « Inventer la Ville de demain » (1 343 970,23 M€) qui s'articule autour de l'aménagement des espaces publics dans le cadre du NPNRU.

De leurs côtés, les crédits positionnés hors gestion d'AP/CP représentent 4 495 978,98 €. Non exhaustivement, cela concerne les dépenses relatives :

- Aux engagements donnés pour les subventions versées au titre des remboursements d'annuités d'emprunt concernant les organismes de logements sociaux (648 K€) ;
- Au financement des travaux de l'Opéra avec une subvention de 300 K€ au Grand Avignon sur un total de 935 K€ échelonnés entre 2018 et 2020 ;
- A la subvention d'investissement au Budget Annexe des Activités Aquatiques pour 250 K€ (Stade Nautique) ;
- Aux différentes acquisitions foncières pour un total de 201 K€ ;
- A la subvention d'investissement afférente à la reprise de la Patinoire pour un montant de 200 K€ ;
- Aux études liées au logement et à l'urbanisme (184 K€) ;
- A la subvention d'investissement au Budget Annexe de la Restauration Scolaire pour 135 K€ ;
- Aux mobiliers et autres équipements destinés aux écoles primaires et maternelles (133 K€) ;
- A la participation exceptionnelle d'un montant de 100 K€ à la Fondation du Patrimoine faisant suite à l'incendie qui a touché Notre Dame de Paris en 2019 ;
- Aux différentes aides dans le cadre de l'OPAH-RU pour 94 K€ (propriétaires, habitat privé ou locatif) ;
- A la subvention d'investissement au festival d'Avignon pour 75 000 € ;
- Aux différents investissements nécessaires au fonctionnement des services de la Ville (mobiliers et matériels divers...).

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 18 638 365,84 € se répartissant en 18 274 359,38 € de remboursement en capital de la dette, 490 000,00 € mis en réserve pour l'emprunt obligataire et 671 443,13 € relatif au contrat PPP.

- **Chapitre 27 - Autres immobilisations financières** : 24 869,56 € pour les prêts alloués au personnel de la Ville.

Avec les dépenses d'ordre d'un montant de **53 031,42 €**, les dépenses d'investissement totales de l'exercice s'élèvent à **62 091 585,38 €**.

Pour cette section, **le solde de gestion 2019** affiche ainsi **un excédent de 2 363 805,65 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2018 (- 16 953 407,98 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2019, présente **un déficit de 14 589 602,33 €**.

C. Les résultats cumulés 2019

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, **un excédent de 4 044 574,41 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement	- 14 589 602,33 €
- Résultat de fonctionnement	+ 18 634 176,74 €

Les restes à réaliser en investissement s'établissent, au 31/12/2019, à 1 727 000,00 € en recettes et 5 233 389,20 € en dépenses.

Un excédent de financement de 538 185,21 € est ainsi constaté.

D. L'encours de dette et les épargnes 2019

L'encours de dette au 31 décembre 2019 à 174 337 165 € en augmentation par rapport à 2018 du fait de l'importance des projets réalisés en 2019, avec plus de 42 M€ de dépenses d'équipement, soit 10 M€ de plus que la moyenne des investissements réalisés par la Ville au cours des dernières années.

La typologie de la dette est la suivante (selon la Charte de Bonne Conduite) :

- Produits classés 1A : 86,0 %
- Produits classés 1B : 6,9 %
- Produits classés 2A : 0,7 %
- Produits classés 6F : 6,4 %

L'épargne brute ou autofinancement brut constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). **Elle est, hors cessions, de 28 M€ en 2019** (27,2 M€ en 2018) pour un taux d'épargne brute de 17.3 %, stable depuis 2016 (il était de 12.5 % en 2014).

Le ratio de solvabilité est au 31/12/2019 de 6,2 années (hors revolving), en baisse par rapport à celui constaté en 2014 (9,5 années) et qui fait suite au redressement de l'épargne brute. Exprimé en nombre d'années, cet indicateur signifie que la Ville pourrait se désendetter en 6 ans si elle affectait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de sa dette. Les analystes estiment que ce ratio ne doit pas être supérieur à 10 ans.

Il atteint 6.7 ans en intégrant l'encours du budget annexe Activités aquatiques.

Le taux d'endettement (encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement) atteint 107 % en 2019 en diminution de 11 points s'il est comparé à 2014. Ce ratio donne une indication de l'importance de la dette au regard de la surface financière de la collectivité. Si le ratio s'établit à 100 %, cela signifie qu'il faut une année de recettes de fonctionnement pour rembourser le stock de dette.

Ces ratios très favorables malgré un investissement massif témoignent de la bonne santé financière de la Ville d'Avignon.

Vu le code général des collectivités territoriales

Et notamment les articles L.1612-12, L 1612-13 et L 2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif 2019 du Budget Principal tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution et les restes à réaliser au 31 Décembre 2019 seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020 ;

ADOpte

Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

PARVENU A LA PREFECTURE LE
24 JUILLET 2020

AFFICHE LE 21 JUILLET 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

3

FINANCES - BUDGET : II.2 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Chambre Funéraire.

II. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE :

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2019	Résultat de l'exercice 2018 repris au BS 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	5 945,98	3 143,11	2 802,87	79 814,35	82 617,22
Fonctionnement	143 903,28	128 821,07	15 082,21	112 314,65	127 396,86
Total	149 849,26	131 964,18	17 885,08	192 129,00	210 014,08

Le compte administratif de la Chambre Funéraire pour l'exercice 2019 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : **149 849,26 €**
- En dépenses : **131 964,18 €**

Il s'agit là de montants hors taxes, ce budget annexe revêtant un caractère industriel et commercial qui le soumet à la nomenclature budgétaire et comptable M4.

A. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation de l'exercice atteignent **143 903,28 €** et sont constituées par les prestations de service pour 141 893,71 € et des produits divers pour 2 009,57 €.

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de **128 821,07 €**, sont composées notamment des charges à caractère général pour 40 952,99 € dont 33 000,00 € de remboursement de frais pour l'exploitation du funérarium au centre hospitalier, des frais de personnel pour 78 495,53 €, et de la dotation aux amortissements pour 3 425,50 €.

La section de fonctionnement 2019 affiche ainsi un **excédent de gestion de 15 082,21 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2018 de 112 314,65 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2019, présente un **excédent de 127 396,86 €**.

B. Section d'investissement

Les recettes atteignent 5 945,98 €. Elles sont constituées exclusivement par la dotation aux amortissements.

Les dépenses d'investissement atteignent 3 143,11 € et concernent l'acquisition d'un chariot élévateur en inox.

Pour cette section, **le solde de gestion 2019** affiche ainsi un **excédent de 2 802,87 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2018 (79 814,35 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2019, présente un **excédent de 82 617,22 €**.

C. Les résultats cumulés 2019

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un **excédent de 210 014,08 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement	+ 82 617,22 €
- Résultat de fonctionnement	+ 127 396,86 €

Ce budget ne présente pas de reste à réaliser au 31/12/2019.

Vu le code général des collectivités territoriales

Et notamment les articles L.1612-12, L 1612-13 et L 2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2019 du budget annexe de la Chambre Funéraire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020.

ADOPTÉ

Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOUARD, M. RENOUARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

**PARVENU A LA PREFECTURE LE
24 JUILLET 2020**

AFFICHE LE 21 JUILLET 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

4

FINANCES - BUDGET : II.3 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe des Locations Commerciales.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe des Locations Commerciales.

III. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS COMMERCIALES :

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2019	Résultat de l'exercice 2018 repris au BS 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	1 729,45	54 808,21	-53 078,76	227 895,91	174 817,15
Fonctionnement	418 593,35	323 123,87	95 469,48	23 864,75	119 334,23
Total	420 322,80	377 932,08	42 390,72	251 760,66	294 151,38

Pour rappel, la gestion des locaux commerciaux des halles centrales a été reprise en régie le 1er mars 2019 et permet d'améliorer l'accueil des commerçants et de leurs clients, notamment par la réalisation d'importants travaux de rénovation, sans augmentation des loyers.

Ainsi ce compte administratif 2019, constate pour la première fois sur ce même budget annexe des « Locations Commerciales » à la fois la Gestion des Baux, qui retrace les opérations budgétaires et comptables relatives à l'exploitation du parking de l'îlot Persil et la gestion des biens immobiliers donnés en location par la Ville, et la gestion des halles.

Il s'établit lui aussi en hors taxes et toutes sections confondues à :

- en recettes : **420 322,80 €**
- en dépenses : **377 932,08 €**

A. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation de l'exercice s'élèvent à **418 593,35 €** et sont composées des revenus des immeubles pour 75 175,64 K€ pour la gestion des baux mais également les loyers encaissés et la refacturation de charges sur les Halles centrales pour 268 417,71 €.

Il est également à noter la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal pour un montant de 75 000 €.

Les dépenses d'exploitation sont de **323 123,87 €**, représentées notamment par les charges à caractère général (196 839,88 €) dont, spécifiquement pour le marché des halles, 42 K€ pour l'électricité, 89 K€ pour les prestations de gardiennage et de traitements des déchets et 43 K€ pour les frais de nettoyage. Enfin les frais de personnel représentent 126 283,21 €.

La section de fonctionnement 2019 affiche ainsi **un excédent de gestion de 95 469,48 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2018 de 23 864,75 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2019, présente **un excédent de 119 334,23 €**.

B. Section d'investissement

Les recettes s'établissent à **1 729,45 €** et correspondant à des dépôts et cautionnements.

Identiquement, **les dépenses** d'investissement intègrent 182,92 € pour les dépôts et cautionnements. En complément, il apparaît sur les Halles, la mise à niveau de la chambre froide (34 K€), le remplacement des pompes de relevages (16 K€) ou encore la mission de coordination pour le Système Sécurité Incendie (3,9 K€) soit un total sur la section de **54 808,21 €**.

Pour cette section, **le solde de gestion 2019** affiche ainsi **un déficit de 53 078,76 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2018 (227 895,91 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2019, présente **un excédent de 174 817,15 €**.

C. Les résultats cumulés 2019

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, **un excédent de 294 151,38 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement	+ 174 817,15 €
- Résultat de fonctionnement	+ 119 334,23 €

Les restes à réaliser en investissement s'établissent, au 31/12/2019, à 242 374,19 € en dépenses.

Un excédent de financement de 51 777,19 € est ainsi constaté.

Vu le code général des collectivités territoriales

Et notamment les articles L.1612-12, L 1612-13 et L 2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif 2019 du budget annexe des Locations Commerciales ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020.

ADOpte

Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

**PARVENU A LA PREFECTURE LE
24 JUILLET 2020**

AFFICHE LE 21 JUILLET 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

5

FINANCES - BUDGET : II.4 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe du Crématorium.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe du Crématorium.

IV. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2019	Résultat de l'exercice 2018 repris au BS 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	100 544,37	174 206,70	-73 662,33	99 131,21	25 468,88
Fonctionnement	561 915,98	456 009,95	105 906,03	573 208,02	679 114,05
Total	662 460,35	630 216,65	32 243,70	672 339,23	704 582,93

Le compte administratif 2019 du budget du Crématorium s'établit également en hors taxes et toutes sections confondues à :

- en recettes : **662 460,35 €**
- en dépenses : **630 216,65 €**

A. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **561 915,98 €** et sont composées principalement des produits perçus auprès des usagers à hauteur de 545 822,39 € et des autres produits de gestion pour 16 093,59 €.

Les dépenses d'exploitation atteignent **456 009,95 €**, et sont constituées par les charges de personnel pour 172 796,37 € et les charges à caractère général à hauteur de 90 150,88 €. Sur ce poste, il est à noter les dépenses d'énergie pour 32 660,87 €, 14 112,56 € pour le nettoyage des locaux, 22 874,47€ pour la maintenance de l'incinérateur et 6 680,06 € au titre des vêtements de travail. De leur côté, les charges financières atteignent 76 842,42 € en 2019 et la dotation aux amortissements, 100 544,37 €.

De plus, la Ville a mis en place à compter de 2016 une taxe de crémation qui a pour but d'être reversée au budget principal. Ce compte administratif vise aussi à autoriser le reversement, chaque année, du produit de cette taxe perçue par le budget annexe du Crématorium au profit du budget principal de la collectivité.

En 2019, le reversement de cette taxe représente 15 675,00 € au titre de l'exercice 2018.

La section de fonctionnement 2019 affiche ainsi un **excédent de gestion de 105 906,03 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2018 de 573 208,02 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2019, présente un **excédent de 679 114,05 €**.

B. Section d'investissement

Les recettes s'établissent à 100 544,37 € qui correspondent exclusivement à la dotation aux amortissements.

Les dépenses s'élèvent à 174 206,70 €, représentées par le remboursement du capital emprunté pour 105 459,62 € et les dépenses d'équipement pour 68 747,08 € notamment pour les travaux d'extension du Crématorium.

Au 31/12/2019, le capital restant à rembourser de la dette affectée sur le budget annexe du Crématorium s'élève à 2 114 307,04 €.

Pour cette section, le **solde de gestion 2019** affiche ainsi un **déficit de 73 662,33 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2019 (99 131,21 €), le **résultat d'investissement cumulé**, fin 2019, présente un **excédent de 25 468,88 €**.

C. Les résultats cumulés 2019

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un **excédent de 704 582,93 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement	+ 25 468,88 €
- Résultat de fonctionnement	+ 679 114,05 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement atteignent 8 128,80 € au 31/12/2019 pour faire apparaître **un excédent de financement de 696 454,13 €.**

Vu le code général des collectivités territoriales

Et notamment les articles L.1612-12, L 1612-13 et L 2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif 2019 du budget annexe du Crématorium ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020.

ADOpte

Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

PARVENU A LA PREFECTURE LE 24 JUILLET 2020

AFFICHE LE 21 JUILLET 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

6

FINANCES - BUDGET : II.5 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe de la Restauration Scolaire.

V. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2019	Résultat de l'exercice 2018 repris au BS 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	935 217,82	406 524,98	528 692,84	-124 376,17	404 316,67
Fonctionnement	2 947 554,33	2 885 381,88	62 172,45	79 089,69	141 262,14
Total	3 882 772,15	3 291 906,86	590 865,29	-45 286,48	545 578,81

Le compte administratif 2019 du budget de la Restauration Scolaire s'établit toutes sections confondues à :

- en recettes : **3 882 772,15 €**
- en dépenses : **3 291 906,86 €**

A. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **2 947 554,33 €** et sont composées des produits perçus auprès des usagers à hauteur de 1 375 614,56 €, de la refacturation des repas au budget principal pour les CVL à hauteur de 96 927,65 €, ou au CCAS et autres centres sociaux pour 384 122,21 €. Les autres recettes pour 1 090 304,01 €

intègrent la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 950 000,00 € et 80 570,00 € au titre de la quote-part des subventions d'investissement transférée. Pour mémoire, en 2013, la subvention versée par la Ville au délégataire de service public s'élevait à 2.12 M€.

Les dépenses d'exploitation atteignent **2 885 381,88 €**, et sont constituées essentiellement par les charges de personnel pour 907 376,46 € et les charges à caractère général à hauteur de 1 866 766,19 €. Compte tenu de l'activité de ce budget annexe, il est légitime que les dépenses d'alimentation représentent plus de 74,6% (1 392 193,63 €) de ces charges. Les autres postes significatifs concernent l'entretien et la maintenance des équipements de la cuisine (105 755,83 €), les dépenses d'énergie et d'eau et assainissement (84 266,27 €) ou encore les fournitures d'entretien et de petit équipement (81 541,40 €).

La section de fonctionnement 2019 affiche ainsi un **excédent de gestion de 62 172,45 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2018 de 79 089,69 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2019, présente un **excédent de 141 262,14 €**.

B. Section d'investissement

Les recettes s'établissent à 935 217,82 € : 77 473,00 € correspondant au FCTVA, 135 000,00 € au titre de la subvention d'équipement versée par la Ville sur l'exercice 2019, 110 308,53 € relatif à la dotation aux amortissements et 612 436,29 € pour la part du résultat de fonctionnement 2018 affectée à l'investissement en 2019.

Les dépenses s'élèvent à 406 524,98 €, représentées par des dépenses d'équipement pour 325 954,98 € avec notamment l'acquisition de différents matériels de cuisine pour la cuisine centrale (laves vaisselles, fontaine à eau, four rational), et enfin les travaux de mise en place d'un plafond filtrant sur la cuisine centrale située dans le quartier de Saint Chamand. Il est à noter que 80 570,00 € concernent la quote-part des subventions d'investissement transférée.

Pour cette section, le **solde de gestion 2019** affiche ainsi un **excédent de 528 692,84 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2018 (-124 376,17 €), le **résultat d'investissement cumulé**, fin 2019, présente un **excédent de 404 316,67 €**.

C. Les résultats cumulés 2019

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un **excédent de 545 578,81 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement	+ 404 316,67 €
- Résultat de fonctionnement	+ 141 262,14 €

Les restes à réaliser en investissement s'établissent, au 31/12/2019, à 340 969,05 € en dépenses pour faire apparaître **un excédent de financement de 204 609,76 €.**

Vu le code général des collectivités territoriales

Et notamment les articles L.1612-12, L 1612-13 et L 2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif 2019 du budget annexe de la Restauration Scolaire tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020.

ADOpte

Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme RIGAULT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

PARVENU A LA PREFECTURE LE 24 JUILLET 2020

AFFICHE LE 21 JUILLET 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2020

7

FINANCES - BUDGET : II.6 - Compte administratif pour l'exercice 2019 - Budget Annexe des Activités Aquatiques.

M. PEYRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe des Activités Aquatiques.

VI. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES AQUATIQUES

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2019	Résultat de l'exercice 2018 repris au BS 2019	Résultat à la clôture de l'exercice 2019
Investissement	8 710 222,00	10 418 445,69	-1 708 223,69	2 244 438,18	536 214,49
Fonctionnement	2 885 729,78	2 650 298,36	235 431,42	0,00	235 431,42
Total	11 595 951,78	13 068 744,05	-1 472 792,27	2 244 438,18	771 645,91

Pour rappel, afin d'être en mesure d'identifier aisément l'ensemble des flux financiers entrants et sortants liés au stade Nautique, qui a été inauguré fin 2019, il a été créé au BP 2018 un budget distinct du budget principal.

Depuis 2019, ce budget dénommé « Activités Aquatiques » intègre également l'ensemble des crédits (investissement / fonctionnement et Dépenses / recettes) concernant la gestion des piscines.

Pour la première fois, il est donc l'occasion de retracer la totalité des réalisations à ce compte administratif 2019. Il s'établit toutes sections confondues à :

- En recettes : **11 595 951,78 €**
- En dépenses : **13 068 744,05 €**

A. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation de l'exercice atteignent **2 885 729,78 €** et sont constituées par les entrées des piscines pour 221 K€ et les participations des Département et Région pour l'utilisation des équipements par les scolaires pour 35 K€.

Il est également constaté la subvention d'équilibre pour l'activité « Piscines » versée par le Budget Principal pour un montant de 2 M€.

Enfin dans le cadre des travaux de réhabilitation du Stade Nautique, ce budget enregistre en 2019 les subventions DDU et DPV pour un total de 635 K€.

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de **2 650 298,36 €**, sont composées majoritairement des charges de personnel pour 2,3 M€ et des charges à caractère général pour 305 K€. Les dépenses d'énergie (91 K€), les fournitures d'entretien des piscines (81 K€) et les frais de gardiennage (41 K€) en sont les postes majoritaires.

Sans reprise de résultat, la section de fonctionnement 2019 affiche ainsi un **excédent de gestion et à fin 2019 de 235 431,42 €**.

B. Section d'investissement

Les recettes s'établissent à 8 710 222,00 € et se composent des produits nécessaires au financement des travaux. Il convient de souligner :

- La subvention d'équipement de 250 K€ versée par le Budget Principal au titre de l'exercice 2019 pour participer au remboursement du capital des emprunts souscrits sur ce budget annexe ;
- Le FCTVA pour 460 K€ ;
- L'emprunt complémentaire à hauteur de 8 M€ dont 5 M€ mobilisés (fin 2019 et début 2020), au regard du décalage dans la perception des subventions pour le financement du Stade Nautique.

L'encours de dette atteint 11 750 000 € au 31/12/2019.

Les dépenses s'élèvent à 10 418 445,69 € dont 10,1 M€ dans le cadre du marché de conception-réalisation consacré aux travaux de réhabilitation du Stade Nautique. Enfin, 250 K€ permettent d'assurer le remboursement du capital de la dette.

Pour cette section, **le solde de gestion 2019** affiche ainsi un **déficit de gestion de 1 708 223,69 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2018 (2 244 438,18 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2019, présente un **excédent de 536 214,49 €**.

C. Les résultats cumulés 2019

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, **un excédent de 771 645,91 €** est constaté toutes sections confondues :

- Résultat d'investissement	+ 536 214,49 €
- Résultat de fonctionnement	+ 235 431,42 €

Les restes à réaliser en investissement s'établissent, au 31/12/2019, à 5 059 882,40 € en dépenses et 4 400 000,00 € en recettes, pour faire apparaître un excédent de financement de **111 763,51 €**.

Vu le code général des collectivités territoriales

Et notamment les articles L.1612-12, L 1612-13 et L 2121-31

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le compte administratif 2019 du budget annexe des Activités Aquatiques tel qu'il a été arrêté ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre du Budget Primitif 2020.

ADOPTÉ

Ont voté contre : M. RUAT, M. BORDAT, Mme PERSIA représentée par M. RUAT, Mme BAREL, M. PRZYBYSZEWSKI représenté par M. RENOARD, M. RENOARD, Mme RIGALT, Mme MESLIER. Se sont abstenus : M. CERVANTES représenté par M. REZOUALI, Mme ROSENBLATT, M. REZOUALI, Mme LAGRANGE, M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE.

**PARVENU A LA PREFECTURE LE
24 JUILLET 2020**

AFFICHE LE 21 JUILLET 2020